[INFO PRESSE]

Une accréditation spécifique pour les résidents du périmètre de l'événement Voiles de Légende à demander avant le 9 juillet

Du 10 au 13 juillet, la Ville et la Communauté urbaine de Dunkerque accueilleront l'un des plus prestigieux rassemblements de grands voiliers au monde à l'occasion de la seule étape française de la Tall Ships Race 2025. Le dispositif de sécurité et de régulation d'accès au périmètre concerné entraîne des aménagements pour les riverains, plaisanciers, commerçants et entreprises qui y résident.

En amont de l'événement, riverains, commerçants, entreprises et salariés, ainsi que certains plaisanciers doivent se faire accréditer pour leur permettre, durant les 4 jours de fête maritime, d'accéder de manière plus fluide et en dehors des heures d'ouverture au public. Afin de faciliter leurs déplacements, requis par leurs activités respectives, une attention particulière leur est portée : un mémo d'informations et questions fréquentes est à retrouver dans l'onglet « informations pratiques » sur **www.voilesdelegende.fr** ainsi qu'un formulaire à compléter en ligne afin de **solliciter une accréditation**. Seules les personnes munies d'une accréditation riverain pourront accéder à la zone de l'événement en dehors des horaires d'ouverture du périmètre au public. Sont concernés les habitants, plaisanciers, commerçants, entreprises et salariés situés dans le périmètre sécurisé de l'événement comprenant la Citadelle, le quai de Goole et le Môle 1.

-Accréditation « riverain »
Pour permettre aux riverains de vivre au mieux les Voiles de Légende, une accréditation spécifique leur permettra d'accéder, de manière simple et rapide, à leur domicile pendant toute la durée de l'événement.

- Accréditation « plaisancier »
Pour permettre aux plaisanciers de vivre au mieux les Voiles de Légende et accéder, de manière simple et rapide, à leur bateau pendant toute la durée de l'événement.

-Accréditation « commerçant »
Pour permettre aux commerçants d'exercer leur activité au mieux durant les Voiles de Légende et d'accéder, de manière simple et rapide, à leur établissement pendant toute la durée de l'événement. Des créneaux horaires quotidiens ont été aménagés pour les livraisons (chargement et déchargement).

- Accréditation « salarié / entreprise »
Pour permettre aux entreprises et salariés de fonctionner durant les Voiles de Légende et de les vivre pleinement en accédant de manière simple et rapide à leurs locaux durant toute la durée de l'événement.

Demande d'accréditation d'accès au périmètre sécurisé

Un formulaire dédié adapté aux différentes typologies (riverains, plaisanciers, commerçants, salariés et entreprises) est disponible sur le site www.voilesdelegende.fr, dans l'onglet « informations pratiques » et comporte un lien pour faire en ligne sa demande d'accréditation et joindre les justificatifs requis.
Attention date limite d'inscription : le 9 juillet 2025 à 17h.

Circulation et stationnement des riverains modifiés avant et pendant l'événement

Afin d'assurer la sécurité du public, des équipages et des installations, la quasi-totalité du quartier de la Citadelle sera fermée à la circulation durant la manifestation.
Stationnement interdit à partir du 28 juin : quai de la Citadelle, quais Freycinet 1 et (parking avenue Maurice Schuman).
Des **restrictions de circulation** seront appliquées du **9 juillet à 00 heures jusqu'au 15 juillet**.
A compter du 9 juillet, plus aucun véhicule ne pourra stationner à l'intérieur du périmètre sécurisé.

Des **parkings** dédiés à proximité immédiate sont prévus pour les riverains et les véhicules de société (parking à solliciter lors de la demande d'accréditation).

Horaires d'ouverture au public du périmètre Voiles de Légende
• Jeudi 10 juillet de 10h à 21h
• Vendredi 11 juillet de 10h à 23h
• Samedi 12 juillet de 10h à 23h
• Dimanche 13 juillet de 10h à 18h

Retrouvez toute l'information pratique sur www.voilesdelegende.fr